

Nom de la zone humide : Ripisylve de l'Arre entre Cavailiac et Avèze

Typologie : Ripisylve (1)

Commune : MOLIÈRES-CAVAILLAC - Vallée de l'Arre (2)

Sol caractéristique des zones humides : non

Visite : entité visitée (observations de terrain disponibles)

Habitat caractéristique des zones humides : oui

Superficie : 16.30 hectares

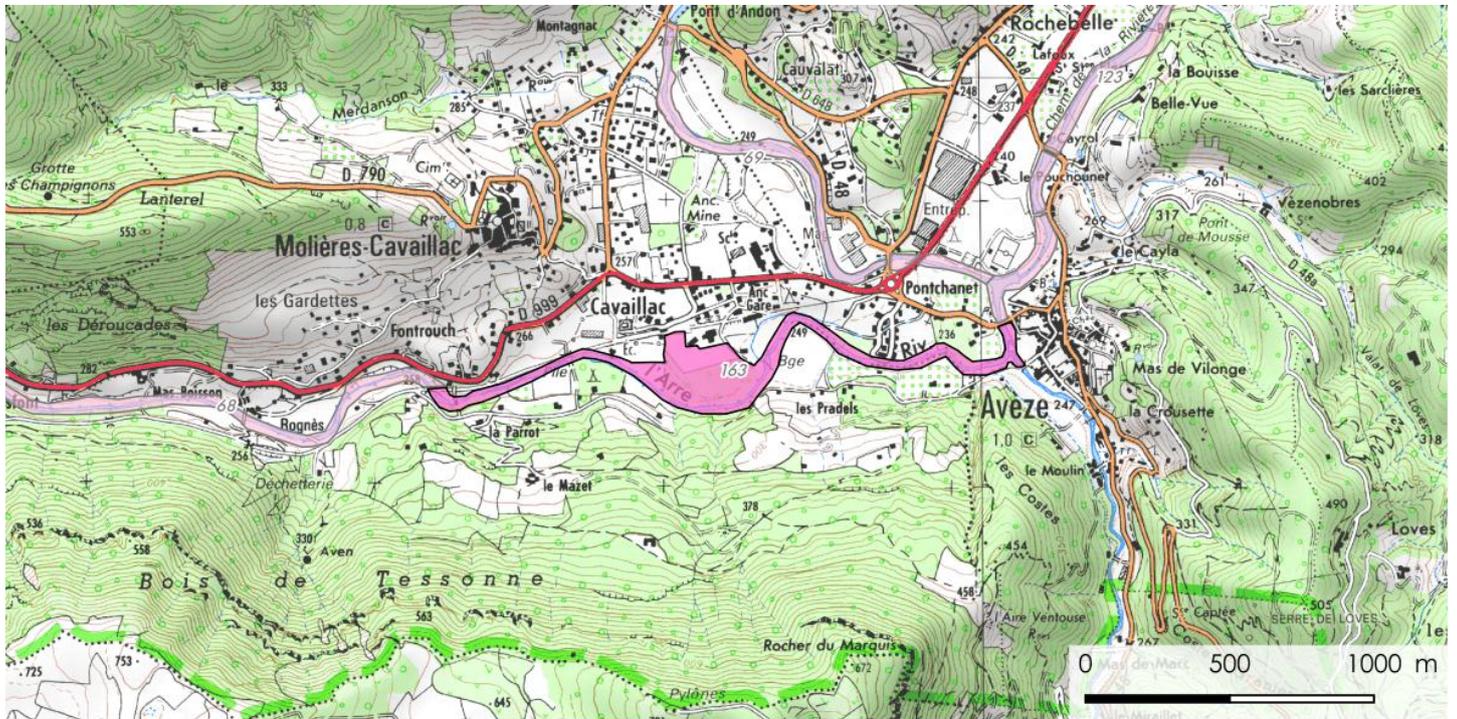
Etat global de la zone humide : bon

Commentaire : bon état, aval step, fasciès lentique

Note globale des fonctions : Modéré

Note globale des pressions : Faible

Priorisation d'intervention de la collectivité publique : Modéré



Enjeux pour les fonctions des zones humides :

Fonction hydraulique/hydrologique :

- E1 : Non observé (lit mineur non incisé et absence de berges abruptes)
- E2 : Non concerné (submersion constatée, selon la couche TRI_BEZI_INONDABLE)
- E3 : Fonction assurée (zone humide incluse dans une zone inondable selon l'Atlas des Zones Inondables)
- E4 : Fonction observée (végétation arborée dense - dissipation de l'énergie de crue)
- E5 : Fonction assurée (zone humide située en amont de bassin versant, sur des cours d'eau de classe 5 ou 6 selon la BD CARTHAGE)
- E6 : Non observé (traces d'hydromorphie dans les 50 cm - soutien d'étiage)
- E7 : Non concerné (zone humide incluse dans un secteur répertorié d'érosion ou d'atterrissement)
- E16 : Non concerné (zone humide dans une zone d'expansion de crues - ZEC)

Fonction physique/biogéochimique :

- E8 : Fonction observée (végétation participant à l'épuration)
- E9 : Non concerné (présence d'horizon histique selon la BD SOL-LR)
- E10 : Non concerné (qualité du contexte piscicole jugé Bon à Très bon selon le SANDRE)

Fonction biologique/écologique :

- E11 : Fonction observée (état des masses d'eau superficielles - carto)
- E12 : Fonction assurée (intersection avec segment de classement de continuité écologique - liste 1)
- E13 : Non concerné (intersection avec une ZNIEFF)
- E14 : Non concerné (présence d'espèces végétales à enjeu local de conservation notable)
- E15 : Fonction assurée (présence d'espèces animales à enjeu local de conservation notable)

Critères de pondération de la note des enjeux :

- ECP1 : x 2 (surface > 1 ha)
- ECP2 : x 1 (continuité géographique)
- ECP3 : x 2 (dans un périmètre de protection rapproché)

Pressions sur les zones humides :

Pressions liées à l'agriculture :

- P1 : Non observé (présence de canaux et fossés)
- P2 : Non observé (présence de terres labourées à proximité)
- P3 : Non observé (dégradation par le bétail)
- P4 : Non observé (entretien mécanique dégradant)
- P5 : Non observé (pompage ou irrigation à proximité)
- P6 : Non observé (présence d'un plan d'eau bordant la zone humide)
- P7 : Non concerné (proximité de cultures à fort usage de produits phytosanitaires et intrants selon le RGP)
- P19 : Non concerné (pression agricole supérieure à la valeur 1.34 selon la carte dédiée)

Pressions liées aux infrastructures et à l'urbanisation :

- P10 : Fonction observée (route, gazoduc, voie ferrée...)
- P11 : Non concerné (pression agricole supérieure à la valeur 1.34 selon la carte dédiée)
- P12 : Fonction observée (captage AEP à proximité)
- P13 : Pression identifiée (proximité d'un captage AEP superficiel en amont - qui prélève une certaine quantité d'eau)
- P14 : Non observé (remblais ou décharges sauvages)
- P15 : Non observé (pollution organique ou chimique)
- P17 : Non observé (cours d'eau canalisé)
- P18 : Fonction observée (présence d'un ouvrage dans la zone humide)

Pressions liées à un désordre écologique ou aux usages :

- P8 : Fonction observée (dégradation par les sports mécaniques)
- P9 : Non observé (dégradation liée à des accès pour les loisirs)
- P16 : Non concerné (présence d'espèces végétales invasives perturbant le bon fonctionnement des écosystèmes)

Critères de pondération de la note des pressions :

- PCP1 : x 1 (zonage du PLU non connu)
- PCP2 : x 1 (STEP à plus de 1 km)
- PCP3 : x 1 (niveau global des pressions faible)



, le 07/09/2017 par Jérémy Cuvelier.



Vers Cavailiac, le 07/09/2017 par Jérémy Cuvelier.



, le 07/09/2017 par Jérémy Cuvelier.



En amont du seuil vers l'ancienne gare, le 07/09/2017 par Jérémy Cuvelier.

Pédologie :

Id	Type de sol	Sondage	Hydromorphie	Nappe	Commentaire
16	Fluvisol	Négatif	0	0	Ripisylve et zone aménagée sous peupleraie
17	Fluvisol	Négatif	0	0	zone aménagée

Les espèces à enjeu patrimonial sont indiquées en gras, avec les éléments d'information suivants :

- An.1 : espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive européenne 79/409 dite directive oiseaux,
- An.2 et An.4 : espèce inscrite à l'annexe 2 ou l'annexe 4 de la directive européenne 92/43 dite directive habitats-faune-flore,
- F : espèce protégée en France,
- Znieff : espèce importante pour la désignation régionale des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Liste des espèces associées à la zone humide :

Flore :

Faune :

Anax imperator Leach, 1815
 Boyeria irene (Boyer de Fonscolombe, 1838)
 Calopteryx virgo (Linnaeus, 1758)
 Calopteryx xanthostoma (Charpentier, 1825)
 Cordulegaster boltonii (Donovan, 1807)
 Erythromma lindenii (Selys, 1840)
 Libellula depressa Linnaeus, 1758
Oxygastra curtisii (Dale, 1834) - An.2, An.4, F, Znieff
 Platycnemis acutipennis Selys, 1841
 Platycnemis latipes Rambur, 1842

Sources des observations :

Parc National des CÃ©vennes